

8 octobre 2015 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et sur l'accueil des réfugiés, à Aix-en-Provence le 8 octobre 2015.

Madame la Directrice générale de l'UNESCO,

Mesdames, Messieurs les ministres,

Monsieur le Président du Conseil régional,

Mesdames, Messieurs les Parlementaires, les Elus

Monsieur le Président de l'université d'Aix-Marseille, parce qu'ici c'est aussi une présence universitaire que nous saluons,

Monsieur le Président de la Fondation du Camp des Milles, Cher Alain CHOURAQUI,

C'est à vous que nous devons d'être ici aujourd'hui, les uns et les autres, les scolaires qui sans vous n'auraient jamais connu ce lieu, les enseignants, les chercheurs qui auraient trouvé ailleurs sans doute les moyens d'étudier, mais pas avec cette organisation. Oui, les élus ne pourraient pas aujourd'hui être fiers de ce que représente aujourd'hui le lieu, même s'il a été, un moment, une trace de honte. Et puis, aussi les autorités religieuses, toutes ici rassemblées, qui savent que ce lieu est dédié à toutes les victimes.

Oui, sans vous, il ne serait pas possible d'avoir ici l'hommage qui est dû à celles et ceux qui sont passés par là et qui ont connu le martyr, ni possible d'avoir cette volonté qui vous anime, qui nous anime tous de pouvoir transmettre, de pouvoir faire connaître et de pouvoir donner aux générations qui viennent, à la fois les outils de la vigilance, pour que rien ne se reproduise et la capacité de comprendre - ce qui est le bien le plus précieux. Ne rien ignorer pour être soi-même capable d'être responsable.

Il y a des lieux qui sont des leçons d'Histoire et le Mémorial du Camp des Milles est un de ces lieux-là. Il y a en effet trois quarts de siècle, dans cette tuilerie désaffectée, réquisitionnée par les pouvoirs de l'époque, il y a eu un enchaînement, un engrenage fatal qui a conduit des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants dans les camps d'extermination nazis.

Le site lui-même avait été ouvert en 1939 et cela nous est rappelé au cours de cette visite. Il avait été ouvert par un gouvernement démocratique de la 3ème République, qui, la déclaration de guerre venue, voulait parquer les Allemands, les Autrichiens, même s'ils avaient été des réfugiés politiques, même s'ils avaient fui la barbarie nazie, mais parce qu'ils étaient Allemands, Autrichiens devaient être retenus.

A partir de l'été 1940, un autre gouvernement, celui-là illégitime, le gouvernement de Vichy, transfère ici des étrangers venant du Sud-Ouest, en particulier les anciens des Brigades internationales, ceux qui avaient combattu en Espagne. Puis, en 1942, le Camp des Milles devient un rouage de la machine antisémite.

Les juifs de la zone Sud, qui était à l'époque la zone libre, y sont enfermés avec une centaine d'enfants de moins de 16 ans. Le nom de ces enfants a été ici rappelé. Certains n'avaient pas deux ans. Une plaque devant le wagon du souvenir évoque le sort de ces 2 000 innocents qui sont passés par ici, avant d'être regroupés à Rivesaltes, à Drancy, pour être ensuite déportés à Auschwitz.

Ces opérations il est cruel de le dire et c'est l'Histoire qui nous l'enseigne furent conduites par des Français. sous le contrôle de l'administration de l'Etat français.

... mangais, avec le contrôle de l'administration des États mangais.

Ici, dans ce « Vel d'Hiv du Sud », nous avons, une fois encore, le devoir de garder le souvenir des victimes, mais également d'évoquer d'une certaine façon l'histoire de nos responsabilités et d'appeler à la vigilance. Ce qui s'est produit ici, c'est le résultat d'une longue dérive, d'un mouvement qui a vu toutes les digues démocratiques qui paraissaient solides, sauter les unes après les autres.

La première digue fut celle des mots. Dans les années 30, il était devenu acceptable, presque banal de tenir pour méprisable ou haïssable celui qui était différent. Acceptable qu'à longueur d'articles et de pamphlets, on puisse insulter, rabaisser les juifs et les étrangers. Tolérable que dans des manifestations, on puisse entendre « dehors les métèques ». C'était les années 30 et la première digue qui fut abattue fut celle des mots.

Puis, la deuxième, fut celle de la loi, lorsqu'elle s'est mise à désigner des suspects, des indésirables, juste en raison de leur nationalité. La menace de la guerre a pu justifier un droit d'exception dans la République, qui a conduit à ouvrir un camp d'internement pour les étrangers. Puis, c'est la République elle-même qui fut abattue, de l'exception, on est passé à l'exclusion, aux dénaturisations, aux professions interdites, à l'étoile jaune.

Aujourd'hui, nous savons tout cela, nous connaissons les engrenages, les mécaniques infernales, les processus. Notre histoire nous éclaire sur ce qu'elle a pu donner de plus glorieux et de plus sombre. Alors, nous ne pouvons pas dire que nous ne savons pas. Nous ne pouvons pas prétendre que l'impossible ne peut pas redevenir possible.

Nous avons donc le devoir de refuser certains mots, des mots qui sont prononcés et dénoncer les effets de ces mots, ce qu'ils traduisent, les divisions, les amalgames, les ressentiments, les exclusions, les discriminations.

La vocation d'un lieu comme le Camp des Milles, c'est de nous y aider, nous, adultes citoyens, parce que nous pouvons parfois avoir quelques faiblesses. Je ne parle pas à titre personnel, mais je parle à titre collectif, nous pouvons avoir quelques oublis. Alors, il faut venir dans ces lieux, pour que tout soit restitué dans cette logique. Et aussi pour les jeunes, parce que ce lieu aide dans une configuration tout à fait différente, dans un contexte qui n'est plus le même que celui des années 30, mais où il y a de nouveau des tentations, des comportements, des mots, des actes, ici, ailleurs, partout. Alors, nous devons enseigner et transmettre.

C'est à vous, cher Alain CHOURAQUI, à tous ces scientifiques, à tous ces militants qui ont œuvré à vos côtés, que nous devons ce Camp des Milles rénové, ouvert, lieu de recherche.

Il y a trente ans, il pouvait disparaître. Il arrive toujours un moment où la volonté humaine peut décider. Ce lieu aurait pu tout simplement connaître la démolition, il ne serait resté aucune trace. Puis, il a fallu qu'en 1982, il y ait un avertissement, une mobilisation : il fallait que ce lieu puisse renaître pour qu'il devienne un lieu de la conscience humaine.

C'est aujourd'hui une forme de consécration avec l'inauguration de la Chaire que l'Unesco, Madame la Directrice générale, a attribuée à l'université d'Aix-Marseille je salue ses responsables au Camp des Milles, mais aussi à neuf universités qui seront associées à ce projet, venant de trois continents.

Depuis 2010 les ministères de l'Education nationale, de la Culture, des Anciens combattants vous accompagnent dans cette ambition.

Je souhaite aller plus loin en faisant du Camp des Milles un partenaire national de l'Etat pour la formation et la citoyenneté par la mémoire.

Le site a été la première institution avec laquelle le délégué interministériel pour la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, a passé une convention. Parce qu'il avait bien conscience que c'était là que le plan que j'avais annoncé pouvait trouver sa traduction : Enseigner, transmettre, chercher, faire comprendre, diffuser, en donner une trace pour mieux porter un engagement. Il s'est engagé à hauteur de 450 000 euros pour que le Camp des Milles développe des outils pédagogiques, pour faire réfléchir et former tous les publics.

Mais le plus important n'est pas là. Le plus important, c'est qu'il y ait tous les publics, des jeunes, des moins jeunes, des citoyens venant non seulement de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, mais de partout. Qu'il y ait là des citoyens qui ne connaissent pas cette histoire et qui

veulent apprendre, qu'il y en ait d'autres qui veulent aller plus loin dans leurs recherches. Mais que tout le monde soit là, y compris les acteurs de l'éducation populaire, de la politique de la ville, les agents de l'Etat, des collectivités locales. Nous avons vu aussi combien, même pour ces jeunes qui peuvent connaître un parcours difficile, il est important qu'ils puissent être emmenés là - et je salue ce qui a pu être fait dans le cadre de la protection judiciaire de la jeunesse.

D'autres initiatives se préparent, il y a d'autres lieux, il y a comme un réseau qui va se former. Je pense à l'inauguration prochaine du Mémorial de Rivesaltes : là aussi, l'Etat soutiendra l'initiative. Le Camp des Milles, Rivesaltes, Izieu, le Struthof, le Mémorial de la Shoah, le Mémorial ACTe de la Guadeloupe, le Musée de l'immigration, beaucoup d'autres, tous ces lieux ont vocation à représenter la mémoire citoyenne.

La mémoire citoyenne, ce n'est pas une addition de mémoires plurielles. La mémoire citoyenne, c'est celle qui réconcilie, qui unit, qui relie. C'est la convergence des mémoires car il y a pas de souffrance, ni de victimes supérieures aux autres. Il n'y a pas d'histoire exclusive des autres, qui écarterait les autres. Il y a l'Histoire, toute l'Histoire.

La Shoah, ce n'est pas seulement l'histoire des juifs, c'est l'Histoire de l'Humanité. L'esclavage, ce n'est pas seulement l'histoire de la traite des Noirs. C'est l'histoire aussi de la colonisation. Le génocide arménien, ce n'est pas simplement l'histoire de l'Arménie, c'est l'histoire aussi d'un peuple martyr. Toutes ces histoires, toute l'Histoire doit être transmise avec exactitude, face aux faussaires et aux négationnistes. Seul le savoir libère et l'ignorance opprime. D'où l'impératif de la recherche et je salue ici les nombreux chercheurs.

Tel est aussi l'esprit de l'approche inter-génocidaire que vous avez créée ici. Qu'est-ce que cela veut dire ? Que le visiteur comprend comment le pire a pu arriver en Arménie il y a 100 ans, pour les Tziganes et les juifs et il y a 70 ans et au Rwanda en 1994. Ce qu'il apprend, le visiteur, c'est que c'est toujours le même engrenage : l'intolérance qui conduit à la discrimination, l'ignorance qui nourrit la haine et l'indifférence qui laisse faire ces dérives.

PEGUY avait une bonne formule : « Il y a plus grave que d'avoir une âme perverse, c'est d'avoir une âme habituée », habituée à voir le malheur et à ne pas le dénoncer.

Aucune culture, aucun pays, aucune société, aucune époque n'est à l'abri de succomber. Mais nous avons tous les moyens de résister et de vaincre. En France, il y a une ressource qui nous permet d'avoir cette confiance, elle s'appelle la République. La République ne connaît pas de race, ni de couleur de peau, elle ne reconnaît pas de communauté, elle ne connaît que des citoyens libres et égaux en droits. Ce principe n'est pas négociable et ne le sera jamais.

J'ai demandé donc à la garde des Sceaux, Christiane TAUBIRA, de préparer d'ici la fin de l'année, un texte qui réformera le Code pénal pour faire de toute inspiration raciste ou antisémite une circonstance aggravante pour une infraction, quelle qu'elle soit et quel qu'en soit l'auteur. Mais il y a des peurs en France et il ne sert à rien de les nier. Ce serait même les aggraver. Ces peurs, je les comprends. Nous sortons à peine d'une longue crise économique, avec un chômage élevé, avec beaucoup d'exclusions, d'inégalités, avec un sentiment d'abandon pour certains de nos compatriotes, de déclassement.

Face à ces peurs, il y a ceux qui utilisent les angoisses pour diviser, séparer et parfois détester, pour créer la suspicion, la méfiance, pour conduire à l'impossibilité de vivre ensemble. Alors que la réponse, c'est l'unité de la Nation, c'est notre bien le plus précieux. Elle exige le respect des règles communes et le partage des valeurs républicaines.

Ce que nous voulons faire, c'est appliquer ces principes et ces valeurs. Ce ne sont pas des mots abstraits, on peut en vérifier l'application et la traduction, y compris quand il se produit un drame, une tragédie, par exemple, les réfugiés qui nous viennent du Moyen-Orient ou d'Afrique.

Alors que devons-nous faire ? D'abord, faire que l'asile puisse être reconnu. C'est un droit fondamental, qui n'est pas simplement le droit de la République française, qui n'est pas non plus une valeur européenne en tant que telle. C'est un droit qui est inscrit dans la convention internationale sur l'accueil des réfugiés. Donc, nous devons, non pas simplement faire notre devoir, nous devons respecter le droit, le droit d'asile, qui n'est pas le droit à venir dans n'importe quelles conditions sur le territoire. Et nous devons faire une distinction, elle est

nécessaire, entre celui qui doit être accueilli et celui qui ne peut pas l'être, et des êtres humains doivent aussi être raccompagnés dans leur pays, lorsque nous ne pouvons pas leur donner des droits.

Et puis, il faut faire connaître les chiffres et la réalité. Aujourd'hui, le nombre de Syriens que nous avons accueillis depuis trois ans, depuis le début de ces massacres, ne dépasse pas 7 000, 8 000. Depuis quelques semaines que les afflux de réfugiés ont été relevés sur les côtes de l'Europe, nous en avons accueilli quelques centaines. Et il y en a qui voudraient nous faire croire que nous serions envahis.

Je salue les collectivités locales, les particuliers qui ont proposé des logements, quand ils étaient vides, pour accueillir ces réfugiés. Le ministère de l'Intérieur a fait en sorte de pouvoir justement recenser tous ces besoins-là, et les moyens disponibles pour couvrir les besoins. Mais nous sommes encore très loin d'avoir pu, si je puis dire, satisfaire les offres qui nous étaient proposées. Tout simplement parce qu'il y a aujourd'hui peu de réfugiés qui se présentent dans notre pays. Je ne dis pas qu'il n'y en aura jamais, puisque j'ai même pris des engagements, au nom de la France, dans le cadre d'une politique européenne que j'ai encore défendue au Parlement de Strasbourg, avec la Chancelière Angela MERKEL, qui elle, dans son pays, a accueilli 500 000 réfugiés. Je dis cela pour que chacun puisse faire la différence et regarder quel est le débat public de l'autre côté du Rhin et ce qu'il est ici.

Oui, nous avons dit que nous allions nous répartir les réfugiés et la France a pris un engagement, c'est d'en accueillir 24 000 dans les deux ans qui viennent. Nous ne pourrions pas faire cet acte et ce geste ? Je le dis ici, au Camp des Milles. Alors, nous ferons ce que nous avons à faire, parce que nous sommes la France, parce qu'en Europe, il y a des règles et parce que nous devons faire en sorte que ces réfugiés puissent, autant qu'il est possible, rester là où ils sont aujourd'hui, bien sûr au plus près de là où ils vivaient et nous devons aider les pays qui accueillent 1 million, 2 millions pour certains de réfugiés. Nous devons les aider, ces pays, et faire en sorte pour ceux qui sont là, qu'il puisse y avoir la politique de dignité qui est celle que nous conduisons.

Il est vrai qu'il est toujours plus difficile de rassembler et d'apaiser que de cultiver les antagonismes et les haines. Pourtant, c'est notre mission, en tout cas, c'est la mienne. Faut-il encore être clair sur les mots : l'ordre public n'est pas la brutalité. L'ordre, c'est la protection de la liberté de chacun. L'autorité, ce n'est pas l'arbitraire, c'est la rigueur de la loi. C'est de ne jamais confondre les auteurs d'un acte avec un groupe ou une organisation. La République, ce sont des institutions organisées, dans le cadre d'un texte qui s'impose à toutes les lois, la Constitution, autour d'un principe qui vaut depuis la Révolution française : la séparation des pouvoirs - et je refuserai toujours d'opposer les pouvoirs entre eux et notamment la justice et la police.

Chacun doit prendre sa responsabilité face à ce qui est en cause, les dérives du vocabulaire, du langage, et parfois des actes. Les élus, parce qu'ils ont reçu mandat. Les médias parce qu'on connaît leur influence. Et les citoyens eux-mêmes. Chacun doit se hisser au-dessus de lui-même, de ses propres intérêts. C'est ce que montre d'ailleurs, magnifiquement, ici au Camp des Milles, le Mur des actes justes, ces gestes de fraternité que des gens ordinaires ont fait en risquant leur vie pour en sauver d'autres.

Ici, le pasteur Henri MANEN, qui était l'aumônier protestant, qui donnait des certificats de baptême à des juifs pour qu'ils puissent s'enfuir. Un acte juste parmi beaucoup d'autres. Mais il y en a d'autres qui sont venus plus tard : une famille albanaise qui a pu sauver un enfant serbe, un maçon hutu qui creusait des tranchées camouflées pour cacher des Tutsis. Des résistants allemands qui, à une autre époque, ont pu sauver un jeune tzigane. Des amiraux français qui, il y a un siècle, ont sauvé des milliers d'Arméniens. Et puis, plus récemment, des chrétiens qui sauvent des musulmans, des musulmans qui sauvent des chrétiens, sans que l'on sache exactement le nom que portent ces personnes, qui sont exceptionnelles, mais qui sont tout simplement des personnes ordinaires, anonymes.

Beaucoup restent je l'ai dit inconnus. Pourtant chacun d'eux, plus que tant de noms, illustrent, incarnent la vraie gloire. L'Humanité n'a pas besoin de diplôme. mais d'éducation. ce qui est

mentalement le vrai genre. L'important n'a pas besoin de diplôme, mais d'expérience, ce qui est différent.

La première des lâchetés, c'est de fermer les yeux. Donc, le premier des courages, c'est de les ouvrir. Nous en sommes capables. Y compris de nous mettre en marche lorsque l'essentiel est en cause.

C'est ce qui s'était produit le 11 janvier, après les attentats, après ce qui nous avait frappés, à la fois parce que c'était la liberté de la presse, parce que c'était des policiers, parce que c'était des juifs.

Alors, qu'a fait le peuple ? Il s'est mobilisé pour défendre la cohésion de notre pays. Se tenaient là aussi des dizaines de chefs d'Etat, de gouvernement, venus défiler, parce que pour eux la France, c'est le symbole de la liberté.

C'est vrai, tous les Français n'étaient pas dans la rue. Mais tous, j'en suis sûr, au fond d'eux-mêmes, avaient cette volonté de ne pas céder à la peur, de ne pas renoncer à nos valeurs et surtout d'être considérés, pour les plus humbles entre eux, respectés dans toutes leurs croyances, dans toutes leurs confessions et reconnus. C'est ce que permet justement la laïcité.

Ce fut un jour de fraternité. Je l'ai dit à d'autres occasions : on sait ce qu'est la liberté, on revendique suffisamment l'égalité pour savoir de quoi il s'agit, même si, quand elle se produit, on considère que ce n'est jamais juste. Mais la fraternité, nous avons parfois du mal à la définir. Ce jour-là, la fraternité, c'est cette valeur qui unissait des millions de nos concitoyens. Mais c'était aussi, si on y songeait, cette fraternité du quotidien, celle qui permet de donner du temps aux autres, ce que font de multiples associations. La fraternité, c'est ce que font beaucoup d'enseignants, de pédagogues, d'animateurs, pour emmener des jeunes. La fraternité, c'est ceux qui veulent faire que notre pays puisse être plus solidaire et plus bienveillant.

La fraternité, c'est bien plus que la générosité, ce n'est pas un acte individuel, c'est un comportement collectif. La fraternité, c'est un acte de confiance dans l'Humanité, dans la République et donc dans notre avenir.

Le Camp des Milles est un camp qui est devenu, après avoir été celui de l'horreur, de l'enfermement, de la honte, un camp de désolation, est aujourd'hui un site, un lieu d'engagement, d'éducation et d'espérance, c'est-à-dire un lieu de fraternité. Merci.